

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE

AVIS DE MOTION

Concernant l'adoption du règlement no. 310-2018 visant l'abrogation du règlement no. 290-2016, relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Avis de motion est donné par Sébastien Lévesque, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit adopté le règlement # 310-2018 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

Considérant que toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification (2010, c27, a.13)

Que ledit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, il en sera dispensé de lecture lors de son adoption.

**DONNÉ À SAINTE-IRÈNE,
CE 4^{IÈME} JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018**


Marjolaine Pronovost, directrice générale